



COMPTE RENDU GT CAPD (18/04/18)

Les élus du personnel FO vous informent :

1/ Mouvement phase principale

2/ Temps partiel 2018-2019 : 350 demandes refusées !

Mouvement phase principale



3673 demandes ont été enregistrées sur le serveur SIAM.

Les délégués FO ont fait remonter les erreurs de barème que les collègues nous ont signalé après réception de leur accusé de réception.

Une nouvelle liste mise à jour avec les barèmes corrigés devrait nous parvenir d'ici la semaine prochaine.

La discussion principale a porté sur les replis des 36 brigades pour lesquelles l'Administration hésitait à attribuer les priorités sur toutes les missions de titulaire remplaçant (circo, départementale, REP+). Suite à nos arguments, la priorité de repli

a finalement été donnée pour tous les types de missions, dans et hors la circonscription d'origine.

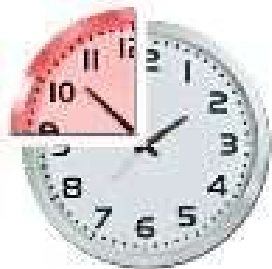
1ers résultats : vendredi 27 avril ou lundi 30 avril (vacances scolaires)

L'Administration nous informe qu'elle sera en mesure de nous adresser les 1ers résultats officiels le vendredi 27 avril ou le lundi 30 avril (dates sous réserves)

Nous publierons ces résultats de façon anonyme sur notre site internet et nous préviendrons les collègues qui nous ont confiés leur dossier de suivi.

Faites nous remonter vos remarques par mail → contact@snudifo13.org

Temps partiel 2018-2019 ALERTE : 350 demandes refusées !



1598 demandes de temps partiels ont été enregistrées sur le serveur.

Lors du groupe de travail CAPD, le Secrétaire général a confirmé la volonté de l'IA-DASEN des Bouches du Rhône **de refuser 350 demandes** de temps partiel pour la rentrée 2018.

La situation des collègues n'a été étudiée qu'à travers les critères établis par l'Administration (Cf. circulaire académique temps partiel). Ainsi, toutes les demandes des collègues qui n'entraient pas dans les critères « 3 enfants et plus », « sortie de CLM-CLD-temps partiel thérapeutique », « médical » et « reconversion » ont été déboutées.

Les délégués du personnel ont unanimement rejeté la proposition du Secrétaire général de nous faire participer au tri des demandes afin de permettre à certains collègues d'être « récupérés » et obtenir leur temps partiel.

Ce n'est pas au syndicat de « choisir » des candidats au détriment d'autres et de « collaborer » à la logique comptable de l'Administration !

Pourquoi cette situation cette année ?

Le Ministère n'a pas ouvert assez de postes au concours pour répondre aux besoins entre les postes non pourvus et les dédoublements en éducation prioritaire en CP et CE1. Cette mesure ministérielle n'a en effet pas été budgétée et s'est faite à moyen constant.

Les temps partiels sur autorisation deviennent ainsi une véritable « variable d'ajustement » face à la pénurie de postes !

Par ailleurs, de très nombreux départements étant dans la même situation de sous-effectif, il n'y aura probablement aucune possibilité d'entrer ou de sortir des départements par les opérations d'ineat/exeat. La décision du DASEN des Bouches du Rhône de recruter 40 nouveaux contractuels enseignants pour la période du 14 mai au 15 juin, afin de permettre la tenue des stages des nouveaux directeurs, confirme d'une part la pénurie de remplaçants et l'absence d'anticipation de l'administration pour couvrir les besoins

du département et d'autre part la volonté d'avoir recours aux contractuels en lieu et place de fonctionnaires.

La position de FO :

Pour FO, il est inacceptable que le manque de recrutement de Professeurs des écoles au concours conduise au refus des demandes de travail à temps partiel sur autorisation.

Des centaines de collègues font un **sacrifice financier** sur leur salaire et le montant de leur retraite, pour des motifs personnels et familiaux mais aussi en raison de conditions de travail de plus en plus difficiles. Ainsi, le choix d'exercer à temps partiel est souvent vital, ce droit doit être respecté par le Directeur Académique.

Comme nous l'indique une collègue : « **le temps partiel, c'est le choix d'une vie et un renoncement à une partie du salaire... cela devrait être accordé d'office !** »

Lors du GT, les délégués FO ont rappelé que ces collègues font le choix de travailler à temps partiel pour pouvoir se consacrer à d'autres activités, qu'elles soient familiales ou personnelles. **A l'inverse, l'Administration leur imposerait de « vivre pour travailler à 100% » !**

Ce n'est pas ce que veulent ces collègues ! Respect de leur choix !

Pour FO, toutes les demandes sont légitimes et travailler à temps partiel avec le sacrifice financier que cela implique n'est en rien une « mesure de confort » !

Le SNUDI FO interviendra pour défendre le droit au temps partiel pour tous !

Nous proposons une action commune avec les autres syndicats, au niveau départemental, pour organiser la mobilisation (pétition dans les écoles, rassemblement à l'IA, grève...)

Nous invitons donc tous les collègues à se tenir prêts à répondre aux initiatives pour le respect du temps partiel.

Si vous êtes concernés par un refus de temps partiel

Vous allez recevoir un arrêté officiel d'ici la fin de cette semaine ou début semaine prochaine à l'école et/ou dans votre boîte mail académique.

Pour contester cette décision, il faut **faire un recours gracieux** (modèle disponible sur simple demande au syndicat), avec l'ensemble des pièces justificatives qui permettront d'étayer votre demande et de reconsidérer la décision du DASEN.

Ce recours sera étudié avec les organisations syndicales lors d'un nouveau groupe de travail à la rentrée des vacances de printemps.

Il faudra nous l'adresser en double pour qu'on puisse appuyer votre dossier et obtenir gain de cause.

FORCE OUVRIERE REVENDIQUE :

- **l'octroi de tous les temps partiels sur autorisation.** Les temps partiels ne doivent pas devenir « une variable d'ajustement » au manque de recrutement de professeurs des écoles au concours.
- **Pour le recrutement d'enseignants titulaires à hauteur des besoins.** Pas de brigades remplaçants bloqués sur des postes vacants !

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13



Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :
En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion à télécharger >ICI<

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org